

Royaume Uni, la Norvège, le Japon, les États-Unis et la France et que les ministres de l'Énergie de l'Argentine, de l'Angola, des États-Unis, de la République populaire de Chine et de l'Australie ont visité le Canada durant cette période. En outre, des hauts fonctionnaires canadiens ont tenu des consultations avec leurs homologues des États-Unis, du Venezuela et du Mexique en septembre, novembre et mars respectivement.

Les négociations commerciales entre les fournisseurs canadiens et les acheteurs japonais, au sujet d'un contrat d'exportation de gaz naturel liquéfié au Japon, ont été suspendues à la fin de janvier, lorsqu'il est devenu évident que la tendance des cours énergétiques n'était pas propice à la réalisation d'un projet viable sur le plan commercial. Le gouvernement canadien, qui avait appuyé le projet, a dit regretter qu'il ne soit pas possible d'aller de l'avant pour l'instant.

La Société Petro-Canada pour l'assistance internationale (SPCAI) a affecté 35 millions de dollars à des projets d'exploitation des ressources énergétiques dans un certain nombre de pays, dont la Barbade, la Birmanie, le Ghana, la Jamaïque, le Pakistan, les Philippines, le Sri Lanka et la Tanzanie.

Droit de l'environnement

Protection de la couche d'ozone

La Conférence des plénipotentiaires sur la protection de la couche d'ozone s'est réunie à Vienne, du 15 au 22 mars 1985. Les participants ont adopté la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Le Canada a signé cette convention internationale le 22 mars et il devrait la ratifier en 1986. La Conférence a en outre adopté une résolution concernant l'adoption d'un protocole sur les hydrocarbures chlorofluorés. Dans l'esprit de cette résolution, des représentants canadiens ont participé, au cours de l'année écoulée, aux efforts internationaux en vue d'élaborer un protocole qui porterait sur les stratégies à court terme et à long terme permettant de contrôler équitablement la production globale, les émissions et l'utilisation des hydrocarbures chlorofluorés.

Pollution marine

Le Groupe de travail sur la pollution marine d'origine tellurique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a mis fin à ses travaux, à l'occasion de sa troisième session, tenue à Montréal, du 11 au 19 avril 1985. Sous la présidence du Canada, le Groupe a recommandé pour adoption par le Conseil d'administration du PNUE un document final intitulé *Lignes directrices de Montréal concernant la protection de l'environnement marin contre la pollution d'origine tellurique*. Les Lignes directrices renferment trois annexes techniques sur les stratégies de contrôle, la classification des substances ainsi que la surveillance et la gestion des données; adressées aux gouvernements, elles visent à aider à l'élaboration d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux appropriés ainsi qu'à l'adoption de mesures législatives nationales pour protéger le milieu marin contre la pollution d'origine tellurique. Les Lignes directrices, qui ne sont en fait que des recommandations, se voulaient une liste de dispositions fondamentales plutôt qu'un modèle d'accord, dont les gouvernements pourraient s'inspirer, en adaptant ou en étoffant certaines d'entre elles au besoin, pour répondre aux besoins de régions spécifiques. Les Lignes directrices posent comme prémisses que les États sont tenus de protéger et de

préservier le milieu marin et que, dans l'exercice de leurs droits souverains d'exploiter leurs ressources naturelles, ils se doivent d'empêcher, de réduire et de contrôler la pollution du milieu marin.

Pluies acides (multilatéral)

Le Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, relatif à la réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %, a été adopté le 8 juillet 1985 par l'organe exécutif de la Convention à sa troisième session, tenue à Helsinki, en Finlande. Le Protocole a été signé par 21 gouvernements, dont celui du Canada, le 9 juillet 1985. Le Canada a ratifié le Protocole le 4 décembre 1985. Il a en outre ratifié le Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).

Environnement

Par ses activités internationales visant à protéger et à assainir l'environnement, le Canada a continué de montrer l'importance globale qu'il attache aux questions environnementales.

Au Sommet économique de Bonn, en 1985, les dirigeants ont souscrit au principe selon lequel la politique environnementale devrait être pleinement intégrée aux autres politiques et considérée comme un facteur fondamental lors de la prise de décisions économiques. Le communiqué final renfermait d'importantes déclarations à l'appui du règlement de problèmes environnementaux pressants comme les dépôts acides et la pollution de l'air provenant des véhicules automobiles et d'autres sources principales.

Un Canadien a été président du Comité de l'environnement de l'OCDE en 1985 et le ministre de l'Environnement a été l'un des vice-présidents de la réunion des ministres de l'Environnement de l'OCDE, en juin de la même année. Les ministres ont reconnu que, même si des progrès importants avaient été réalisés, il restait beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la dispersion des substances toxiques, l'accumulation des polluants atmosphériques et leurs effets généralisés, ainsi que la gestion et la protection de l'eau, des terres, des forêts et de la vie sauvage. Ils ont également recommandé qu'une section sur l'environnement soit ajoutée aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Un peu plus tard cette même année, une clarification sur l'environnement a été ajoutée aux Principes directeurs.

En juillet 1985, à Helsinki, 21 membres de la Commission économique pour l'Europe (y compris le Canada) ont signé un Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, afin de réduire les émissions de soufre ou leurs flux transfrontières d'au moins 30 %. Il s'agit d'une réalisation remarquable, du fait qu'elle a constitué la première initiative multilatérale concrète pour faire échec au problème des précipitations acides. Le Canada a appuyé les efforts de la Commission économique pour l'Europe, dont le but était d'élaborer un nouveau protocole à la Convention, afin de réduire les émissions d'oxyde d'azote. Il a en outre signé la Déclaration de Stockholm de 1985 sur la pollution de l'air causée par les véhicules automobiles et annoncé des